

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L. 2121-25)

#### Présidence de M. François ZOCCHETTO, maire

Le lundi dix-sept décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le dix décembre deux mille dix-huit, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, maire.

#### Étaient présents :

François ZOCCHETTO, maire, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOË, Danièle JACOVIAC, Didier PILLON, Béatrice MOTTIER, Philippe HABAUT, Gwendoline GALOU, Jacques PHELIPPOT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Florence QUENTIN Patrice AUBRY, Hanan BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT, Pascale CUPIF, Florian MARTEAU et Isabelle EYMON, conseillers municipaux.

#### Était excusé :

- Jean-Christophe GRUAU, conseiller municipal.

#### Étaient représentés :

- Chantal GRANDIÈRE, adjointe, représentée par Alexandre LANOË, adjoint,  
- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, représenté par Patrice AUBRY, conseiller municipal,  
- Jean-Paul GOUSSIN, adjoint, représenté par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,  
- Sophie LEFORT, adjointe, représentée par Danièle JACOVIAC, adjointe,  
- Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, conseiller municipal, représenté par Xavier DUBOURG, adjoint,  
- Pascal HUON, conseiller municipal, représenté par Philippe HABAUT, adjoint,  
- Dorothee MARTIN, conseillère municipale, représentée par Florence QUENTIN, conseillère municipale,  
- Catherine ROMAGNÉ, conseillère municipale, représentée par Aurélien GUILLOT, conseiller municipal,  
- Claudette LEFEBVRE, conseillère municipale, représentée par Georges POIRIER, conseiller municipal,  
- Jean-François GERMERIE, conseiller municipal, représenté par Pascale CUPIF, conseillère municipale.

- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est entré en séance à 19 h 25 et était précédemment représenté par Didier PILLON, adjoint,  
- Gwendoline GALOU, adjointe, quitte la séance à 20 h 28 et est ensuite représentée par Sophie DIRSON, conseillère municipale.

Damiano MACALUSO et Isabelle EYMON sont désignés secrétaires.

# S 489 - PAGFGV - 1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR 2018

La décision modificative n°3 se présente de la manière suivante :

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

chapitre	compte	montant
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	617-ETUDES ET RECHERCHES	5 000,00
	6205-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 000,00</b>
chapitre	compte	montant
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	657363-SUBV DE FONCT AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES RATTACHES A CARACTERE ADMINISTRATIF	-9 000,00
	6574-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>-5 000,00</b>
chapitre	compte	montant
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	678-AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-203 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>-203 000,00</b>
chapitre	compte	montant
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6817-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	34 000,00
	6865-DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS	178 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 12 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>

#### RECETTES

chapitre	compte	montant
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7485-DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

chapitre	compte	montant
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERV	10226-TAXE D'AMENAGEMENT	60 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>
chapitre	compte	montant
5005-PLAN QUALITE ECOLES	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-50 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>-50 000,00</b>
chapitre	compte	montant
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	2189-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>-5 000,00</b>
chapitre	compte	montant
5020-SALLE POLYVALENTE	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	155 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>155 000,00</b>
chapitre	compte	montant
5024-SECURISATION ESPACES PUBLICS	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-50 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>-50 000,00</b>
chapitre	compte	montant
5027-ECONOMIES D'ENERGIE	2313-IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	-50 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>-50 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>

#### RECETTES

chapitre	compte	montant
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10226-TAXE D'AMENAGEMENT	60 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>

La décision modificative numéro 3 pour l'année 2018 est approuvée.

La délibération est adoptée, trois conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT et Claude GOURVIL) et six conseillers municipaux s'étant abstenus (Pascale CUPIF, Isabelle BEAUDOUIN, Georges POIRIER et Isabelle EYMON).

#### S 489 - PAGFGV - 2 - PROVISION CRÉDIT DE TVA MOS SUR L'EXERCICE 2018

La ville de Laval constitue une provision de 177 780 € sur l'exercice 2018 au titre du crédit de TVA du dossier MOS.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 489 - PAGFGV - 3 - PROVISION POUR CLIENTS DOUTEUX SUR L'EXERCICE 2018

Il est constitué une provision de 33 592,90 € sur l'exercice 2018.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 489 - PAGFGV - 4 - BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est approuvé.

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

##### I – BUDGET PRINCIPAL

##### Section de fonctionnement

##### Dépenses

chapitre	montant
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 013 000
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	34 660 000
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	251 000
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 527 000
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 856 000
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 558 000
66-CHARGES FINANCIERES	3 547 000
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	388 000
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>61 810 000</b>

## Recettes

chapitre	montant
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	188 000
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	178 000
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 431 000
73-IMPOTS ET TAXES	37 355 000
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 149 000
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	434 000
76-PRODUITS FINANCIERS	70 000
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>61 810 000</b>

## Section d'investissement

### Dépenses

chapitre	montant
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	178 000
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 339 000
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	34 000
5001-PLAN QUALITE VOIRIE	871 000
5002-PLAN QUALITE ESPACES VERTS	180 000
5003-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS	212 000
5004-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	193 000
5005-PLAN QUALITE ECOLES	500 000
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	87 000
5007-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PUBLICS	220 000
5008-PROGRAMME ACCESSIBILITE	198 000
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	1 360 000
5010-DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	213 000
5011-AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	250 000
5012-PRU SAINT NICOLAS	235 000
5013-ZAC FERRIE	210 000
5014-PEM GARE	50 000
5024-SECURISATION ESPACES PUBLICS	50 000
5025-PRU POMME RAIES	150 000
5100-EAUX PLUVIALES	581 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 156 000</b>

## Recettes

chapitre	montant
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 527 000
024-PRODUITS DES CESSIONS	2 600 000
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 856 000
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 000
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	350 000
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 912 000
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	111 000
5001-PLAN QUALITE VOIRIE	120 000
5005-PLAN QUALITE ECOLES	125 000
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	15 000
5007-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PUBLICS	2 000
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	5 000
5011-AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	64 000
5012-PRU SAINT NICOLAS	79 000
5025-PRU POMMERAIES	200 000
5100-EAUX PLUVIALES	190 000
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>31 156 000</b>

## II – BUDGETS ANNEXES

### A) Budget Lotissement de Beauregard

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

chapitre	montant
042-OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 620 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 620 000</b>

##### Recettes

chapitre	montant
042-OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 620 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 620 000</b>

#### Section d'investissement

##### Dépenses

chapitre	montant
040-OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 620 000
<b>TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>1 620 000</b>

##### Recettes

chapitre	montant
040-OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 620 000
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>1 620 000</b>

## B) Budget Parkings

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

chapitre	montant
042-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	437 000
66-CHARGES FINANCIERES	202 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>639 000</b>

#### Recettes

chapitre	montant
042-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000
74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	299 000
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	210 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>639 000</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

chapitre	montant
040-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	299 000
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 000
<b>TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>437 000</b>

#### Recettes

chapitre	montant
040-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	437 000
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>437 000</b>

Le maire est autorisé à verser les subventions aux associations conformément à l'annexe budgétaire figurant dans le budget primitif 2019.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Pascale CUPIF, Georges POIRIER et Isabelle EYMON).

### S 489 - PAGFGV - 5 - TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2019

Les taux d'imposition pour l'année 2019 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont les suivants :

- taxe d'habitation : 19,96 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,91 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,96 %.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Aurélien GUILLOT, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Pascale CUPIF, Georges POIRIER et Isabelle EYMON).

#### S 489 - PAGFGV - 6 - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ 2017 DE LA SPL LMA

La ville de Laval approuve le rapport de gestion et d'activité 2017 de la société publique locale Laval Mayenne Aménagements (SPL LMA).

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Philippe HABAUT et Patrice AUBRY et Catherine ROMAGNÉ (représentée par Aurélien GUILLOT) ne prennent pas part au vote en leur qualité d'administrateurs de la SPL Laval Mayenne Aménagements.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Aurélien GUILLOT, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Pascale CUPIF, Georges POIRIER et Isabelle EYMON).

#### S 489 - PAGFGV - 7 - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ 2017 DE LA SEM LMA

La ville de Laval approuve le rapport de gestion et d'activité 2017 de la société d'économie mixte Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA).

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

François ZOCCHETTO, Xavier DUBOURG, Philippe HABAUT et Patrice AUBRY et Georges POIRIER ne prennent pas part au vote en leur qualité d'administrateurs de la SEM Laval Mayenne Aménagements.

La délibération est adoptée, sept conseillers municipaux s'étant abstenus (Aurélien GUILLOT, Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN, Pascale CUPIF et Isabelle EYMON).

#### S 489 - PAGFGV - 8 - REVERSEMENT 2018 DES EXCÉDENTS EAU ET ASSAINISSEMENT ET REPRISE SUR PROVISION

La ville de Laval reverse à Laval Agglomération 900 000,00 € en 2018, au titre des excédents de l'eau :

	<b>Eau</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Total</b>
Fonctionnement	476 261,91	423 738,09	900 000,00

Il est repris un montant de 900 000,00 € sur la provision de 5 322 876,25 € constituée en 2017 au titre du reversement des excédents.

Il est repris un montant de 95 386,28 € sur la provision de 5 322 876,25 € constituée en 2017 au titre des admissions en non-valeur.

La provision de 5 322 876,25 € constituée en 2017 s'élèvera alors à 4 327 489,97 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - PAGFGV - 9 - DÉROGATION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Le conseil municipal émet un avis favorable afin que le maire puisse autoriser, par arrêté, la suppression du repos dominical, à l'exception de la branche automobile, pour les dimanches :

- \* 13 janvier 2019,
- \* 30 juin 2019,
- \* 8 décembre 2019,
- \* 15 décembre 2019,
- \* 22 décembre 2019.

La délibération est adoptée, deux conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT) et une conseillère municipale s'étant abstenue (Isabelle BEAUDOUIN).

S 489 - PAGFGV - 10 - DÉROGATION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AU REPOS DOMINICAL DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE AUTOMOBILE

Le conseil municipal émet un avis favorable afin que le maire puisse autoriser, par arrêté, la suppression du repos dominical dans les établissements de la branche automobile, pour les dimanches :

- \* 20 janvier 2019,
- \* 17 mars 2019,
- \* 16 juin 2019,
- \* 15 septembre 2019,
- \* 13 octobre 2019.

La délibération est adoptée, trois conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT et Claude GOURVIL) et une conseillère municipale s'étant abstenue (Isabelle BEAUDOUIN).

S 489 - PAGFGV - 11 - CRÉATION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE CULTURE TOURISME SPORTS

Le conseil municipal décide la création du service commun "direction générale adjointe culture tourisme sports".

La mise en œuvre de ce service commun sera effective au 31 décembre 2018.

Les termes de la convention relative à la création du service commun direction générale adjointe culture tourisme sports, entre Laval Agglomération et la ville de Laval sont approuvés.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée, deux conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT) et trois conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN et Isabelle EYMON).



S 489 - PAGFGV - 12 - CONVENTION AVEC LE LYCÉE HAUTE-FOLLIS DANS LE CADRE DES VOEUX AUX LAVALLOIS POUR 2019

L'intervention d'élèves du lycée Haute-Follis pour servir le vin d'honneur organisé à l'occasion de la cérémonie des vœux aux Lavallois est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante avec le lycée Haute-Follis, ainsi que tout avenant en lien avec cette convention ou tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - PAGFGV - 13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il convient de supprimer 5 emplois.

Le tableau des emplois permanents est arrêté comme joint à la délibération.

La délibération est adoptée, deux conseillers municipaux ayant voté contre (Aurélien GUILLOT) et trois conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Isabelle BEAUDOUIN et Isabelle EYMON).

S 489 - PAGFGV - 14 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS COMMUNES EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION INTERNE

Le conseil municipal approuve les termes de la convention entre la ville de Laval et Laval Agglomération pour la réalisation d'opérations communes en lien avec la communication interne.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, deux conseillers municipaux s'étant abstenus (Aurélien GUILLOT).

S 489 - UTEU - 1 - ACQUISITION AUPRÈS DE LAVAL AGGLOMÉRATION DE GYMNASES DES COLLÈGES EMMANUEL DE MARTONNE ET JULES RENARD ET D'UNE PARTIE DU GYMNASSE DU COLLÈGE ALAIN GERBAULT

La ville de Laval acquiert à l'euro symbolique, auprès de Laval Agglomération, les deux gymnases qui dépendent des collèges Emmanuel de Martonne et Jules Renard, ainsi que la partie de celui d'Alain Gerbault avec le plateau sportif annexe. Les frais d'acte sont à la charge de Laval Agglomération.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce et toute convention à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - UTEU - 2 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES COLLÈGES AU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

La ville de Laval cède au Conseil départemental de la Mayenne la propriété des collèges Fernand Puech, 40 rue Crossardière ; Pierre Dubois, 71 rue Victor Boissel ; Jacques Monod, 27 boulevard Frédéric Chaplet, ainsi qu'un petit espace intégré à celui d'Alain Gerbault, rue Mortier.

Cette opération se fait à titre gratuit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce et toute convention à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - UTEU - 3 - CESSION DU LOT 5 DU LOTISSEMENT DE LA VOIE NOUVELLE DES POMMERAIES, SITUÉE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE HÉBERT, À LA SOCIÉTÉ PAILLARD PROMOTION

La ville de Laval vend à Paillard Promotion, ou toute société qui se substituerait, le lot 5 du lotissement de la voie nouvelle des Pommeraies, comprenant un terrain de 1 533 m<sup>2</sup>, cadastré AM 853, au prix de 98 000 €.

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 31 décembre 2019. Si cet acte ne pouvait être signé, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, la présente délibération deviendrait sans objet et l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - UTEU - 4 - PARTICIPATIONS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LAVAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR L'ENTRETIEN ET LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT UNITAIRES EN 2019

Les participations du budget principal de la ville de Laval au budget annexe de l'assainissement de Laval Agglomération pour l'entretien et le renouvellement des réseaux d'assainissement unitaires en 2019 sont fixées à :

- 30 % pour les charges de fonctionnement,
- 40 % pour les charges d'investissement.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions correspondantes, ainsi que tout autre document nécessaire à effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - UTEU - 5 - ANNEXE À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE LAVAL

La fiche action relative à la rénovation de la salle polyvalente sera annexée à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - VQ - 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA SECTION BASKET-BALL DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE LAVALLOISE OMNISPORTS

Une subvention complémentaire de 3 000 € est attribuée à la section basket-ball de l'association l'Union sportive lavalloise omnisports au titre de l'année 2018.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - VQ - 2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA SECTION VOLLEY-BALL DE L'ASSOCIATION ASPTT LAVAL OMNISPORTS

Une subvention complémentaire de 4 000 € est attribuée à la section volley-ball de l'association ASPTT Laval omnisports au titre de l'année 2018.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - VQ - 3 - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR 2019

La ville de Laval attribue des subventions aux associations suivantes :

- Art zygote : 19 000 €,
- Orchestre d'Harmonie de Laval : 16 000 €,
- L'art au centre : 10 000 €,
- L'œil mécanique : 4 000 €,
- Jeunesses musicales de France de Laval – La Mayenne : 3 000 €,
- Académie Lyrique des Pays de la Loire : 15 000 €,
- Croix-rouge française (halte garderie Pomme d'Api) : 53 460 €,
- Aid' a dom (micro crèche) : 31 635 €,
- ADAVIP : 6 700 €,
- Alcool assistance : 8 500 €,
- Secours populaire français : 12 000 €,
- Centre information jeunesse (CIJ) : 127 266 €,
- Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM) : 183 000 €,
- Comité de jumelage coopération Laval Garango : 26 000 €,
- Office des Retraités et Personnes de l'Agglomération Lavalloise (ORPAL) : 119 099 €,
- ASPTT : 30 700 €,
- Association Sportive du Bourny Football : 23 000 €,
- Francs-archers : 38 170 €,
- Laval Bourny Gym : 27 150 €,
- Laval Cyclisme 53 : 48 000 €,
- Pégase Organisation Courses cyclistes (POCC) : 23 000 €,
- Stade Lavallois Omnisports : 108 000 €,
- Union Sportive Lavalloise (USL) : 147 350 €,
- L'Étoile Lavalloise futsal club : 18 000 €,
- Judo Club Lavallois : 4 700 €,
- Canoë-kayak Laval : 10 750 €,
- Centre Lavallois d'éducation populaire (CLEP) : 168 963 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou avenants aux conventions avec ces associations, notamment.

Jacques PHELIPPOT, en tant que président du Centre information jeunesse (CIJ), ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - VQ - 4 - CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE LAVALLOISE

La convention de partenariat d'objectifs et de moyens avec l'Union Sportive Lavalloise est approuvée.

Cette convention prend effet pour une durée de 6 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024.

Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention passée entre la ville de Laval et l'Union sportive lavalloise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - VQ - 5 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CLEP

La ville de Laval reconnaît le rôle actif du centre lavallois d'éducation populaire, en direction des habitants des quartiers lavallois.

Cette implication a un caractère d'intérêt général qui justifie le soutien de la ville par :

- l'attribution d'une subvention de fonctionnement,
- la mise à disposition et l'entretien de locaux,
- la mise à disposition d'agents municipaux.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer, avec le centre lavallois d'éducation populaire, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens proposée pour la période 2019 à 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - AD - 1 - ACQUISITION DU TABLEAU INTITULÉ « HOMMAGE À ROUSSEAU » DE L'ARTISTE JEAN-YVES LEBRETON DIT LEB

L'acquisition d'une œuvre de l'artiste Jean-Yves Lebreton, dit LEB, intitulée « Hommage à Rousseau », pour une valeur de 2 000 €, est approuvée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489- AD - 2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES VILLE D'ART ET D'HISTOIRE POUR 2019

Les actions culturelles et touristiques 2019 sous le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » sont approuvées.

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels ou privés dans le cadre des activités d'animations du patrimoine prévues en 2019.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions culturelles et touristiques 2019 réalisées sous le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - AD - 3 - DÉNOMINATION DE VOIES SUR LES SECTEURS DE GRENOUX ET SAINT-NICOLAS

La voie principale entre la rue Charles Toutain et la RD900 est dénommée rue Jeanne Labbé-Lesourd.

L'allée située entre l'avenue Kléber et menant à la rue de Lannes est dénommée rue Myriam Lepert-Giraud.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - AD - 4 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POC POK ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES 3 ÉLÉPHANTS ÉDITION 2019

Le partenariat entre la ville de Laval, l'association Poc Pok et le Théâtre-scène conventionnée de Laval pour l'organisation du festival des 3 Éléphants - édition 2019 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document en lien avec l'organisation de ce festival ainsi que tout avenant éventuel.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges et à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - AD - 5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS DE VINYLES ET DE LA BANDE DESSINÉE 53 (ACVB 53)

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association des collectionneurs de vinyles et de la bande dessinée 53 pour l'année 2018.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - AD - 6 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LE THÉÂTRE D'AIR DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CLEAC)

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € est attribuée à l'association Théâtre d'air pour l'année 2018.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 489 - AD - 7 - MANDAT SPÉCIAL 2019

Le conseil municipal décide de donner mandat spécial au maire et à Josiane Derouet, conseillère municipale en charge des relations internationales et de la coopération, pour représenter la ville de Laval à l'occasion des échanges organisés entre la ville et des autorités locales étrangères, dans le cadre des jumelages et de la coopération avec ces dernières.

Au titre de l'année 2019, pourraient être organisés des déplacements vers l'une ou l'autre des collectivités étrangères avec lesquelles la ville de Laval entretient un partenariat, à savoir : Boston (Grande-Bretagne) ; Mettmann (Allemagne) ; Garango (Burkina Faso) ; Gandia (Espagne) ; Laval (Québec, Canada) ; l'Unité régionale de Chalcidique (Grèce) ; Suceava (Roumanie) ; Lovech (Bulgarie) ; Modesto (Californie, USA).

En cas d'empêchement du maire ou de la conseillère municipale en charge des relations internationales et de la coopération dans leur mission de représentation de la ville à l'étranger ou en métropole, ils pourront être représentés par un élu du conseil municipal.

Les bénéficiaires de ce mandat spécial peuvent prétendre, pour les frais de séjour (hébergement et restauration) et de transport, à un remboursement aux frais réels, sur présentation d'un état de frais accompagné de justificatifs. Le remboursement se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu(e) et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 19 décembre 2018.

La directrice générale adjointe  
sécurité et prestations administratives,



Aurélie VARRAIN